

## Conditions Générales de ventes Anniversaire 2024

Les présentes conditions particulières précisent les conditions générales de vente du décret N°94.490 du 15 juin 1994 pris en application de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le client et la SAS TEO (ci-après Le Fleury) à l'occasion de la réservation de titres d'accès aux espaces de loisirs du Fleury et de l'exécution des prestations associées telles que proposées dans la brochure. Il est entendu que Le Fleury est l'unique interlocuteur du client et qu'il répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Le Fleury ne saurait être tenu responsable dans le cas de figure où le non-respect des obligations impliquées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion.

La SAS TEO est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle n°119 112 776, conclue auprès de la compagnie MMA

Conformément à l'article 16 de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992, les informations figurant dans la brochure peuvent faire l'objet de modifications qui seront portées à la connaissance du client préalablement à la confirmation de réservation, à l'exception de celles relatives aux spectacles, attractions, boutiques, animations, restaurants et autres prestations annexes qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

Les prix indiqués dans les brochures commerciales sont applicables pendant la saison en cours. Ils sont susceptibles de modifications en cas de variations des redevances et taxes afférentes aux prestations.

Notre FORMULE ANNIVERSAIRE comprend :

- Carton d'invitation à envoyer à ses invités (sous format numérique)
- Un accès à votre espace spéciale anniversaire d'1 heure maximum
- Gâteau d'anniversaire de 10 personnes (chocolat ou fruit à préciser obligatoirement sur le bon de réservation) selon le nombre d'enfants
- Bar à sirops à volonté durant l'heure d'accès à l'espace anniversaire
- La rencontre avec Fleurby ou Fleurbel
- 2 photos souvenirs (1 en groupe + 1 avec l'enfant fêtant son anniversaire) envoyées sous 48H sous format numérique (PDF)
- 1€50 / photo supplémentaire (à renseigner obligatoirement sur le bon de réservation)
- 1 cadeau pour l'enfant fêtant son anniversaire
- 1 entrée au parc d'attractions LE FLEURY offerte pour chaque enfant invité

### I Tarification

Le tarif de la réservation Formule Anniversaire est applicable pour une réservation pour un minimum de 10 enfants (âgé maximum de 10 ans inclus) pour l'accès à l'espace privé anniversaire d'1 heure maximum. (hors entrée au parc)

### II Conditions de réservation

Le fleury accepte les réservations par courrier ordinaire ou e-mail. Toute réservation doit être confirmée par l'envoi du bon de réservation FORMULE ANNIVERSAIRE dûment rempli et le règlement de l'acompte de 50€ (48H minimum avant la date de l'anniversaire).

La demande de réservation doit indiquer systématiquement l'effectif, le jour de la visite et, le choix du gâteau.

Un adulte accompagnateur de plus de 18 ans est obligatoire durant la prestation.

Deux adultes accompagnateurs sont autorisés (sans formule restauration).

A partir du 3<sup>ème</sup> adulte accompagnateur, la participation est payante à hauteur de 12 € TTC. (avec une formule restauration anniversaire incluse)

#### 21 Conditions de réservation

La réservation doit être effectuée au minimum 4 jours avant votre venue et être confirmée par le service réservation en fonction des disponibilités.

Dans le cas où la personne se présenterait directement aux caisses d'entrée du parc Le Fleury, sans avoir préalablement réservé auprès du service réservation, notre prestation anniversaire sera refusée.

La prestation ANNIVERSAIRE n'inclut pas l'entrée du parc LE FLEURY.

Vous avez la possibilité d'acheter vos places sur place, sur notre site internet, via ticket CSE, PASS annuel et tickets offres commerciales ou partenariat.

### III Modifications ou annulations

#### 3.1 Modifications du fait du client

Toute demande de modification doit être notifiée 2 jours avant votre visite au-delà de cette date aucune modification sera possible.

La prestation sera fournie et facturée selon le nombre stipulé sur le bon de réservation.

#### 3.2 Annulation de la réservation

- Annulation totale d'une formule anniversaire

Toute annulation totale d'une réservation anniversaire doit être indiquée le plus tôt possible au service réservation du parc Le Fleury, et au minimum 7 Jours avant la date de la visite pour ne pas à avoir à régler l'ensemble de la prestation (l'acompte versé sera conservé en dédommagement)

Dans les cas où l'annulation est notifiée moins de 7 jours avant la date de la visite, la totalité de la réservation sera facturée.

Les conditions sont annulées en cas d'alerte (orange et rouge) d'intempéries annoncées par les autorités compétentes (Etat français/préfectures).

- Modalités de paiement

L'acompte de 50 € doit être versé le jour de votre réservation par virement, CB Ou espèces

Le restant dû doit être réglé le jour de votre visite en totalité à la caisse d'entrée.

### IV Dispositions communes

#### 41 Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logo du parc Le Fleury, marques, droit d'auteur et autres signes, droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la SAS TEO.

#### 42 Force majeure

La direction du parc Le Fleury se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de forces majeure ou cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilités d'accès, fortes chaleurs, etc.

#### 43 Assurances

Le Fleury décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence dans le parc.

#### 44 Réclamations

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite comportant le nombre de participants est signé lors du passage en caisse le jour de la visite. Toute réclamation afférente à la réservation des Prestations ou leur exécution doit être adressée au Service de Réclamation du Fleury (Parc Le Fleury, Service réclamation 5, rue de bouchain - 59111 wavrechain/Faulx) par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt (20) jours à compter de l'exécution des Prestations accompagnée de tous justificatifs (Billet, Bons d'échange) (i) délivrés au Client dans le cadre de sa Commande et (ii) prouvant le bien fondé de la réclamation (certificat médical, photographie, procès-verbal) sans quoi la réclamation ne sera pas traitée.

Tout Client n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation dans les soixante (60) jours après la saisine du Service de Réclamation du Vendeur, peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle, dans les conditions des articles L611-1 et suivants du code de la consommation, ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 30375 823 Paris Cedex 17, e-mail : [info@mtv.travel](mailto:info@mtv.travel), tél. : (+33)142679668) et ce, dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Vendeur.

